



ACTION TECHNIQUE
CAMPAGNE 2002 - 2003

**FICHES TECHNIQUES DES PRINCIPALES
REGIONS PRODUCTRICES DE
SEMENCES OLEAGINEUSES**

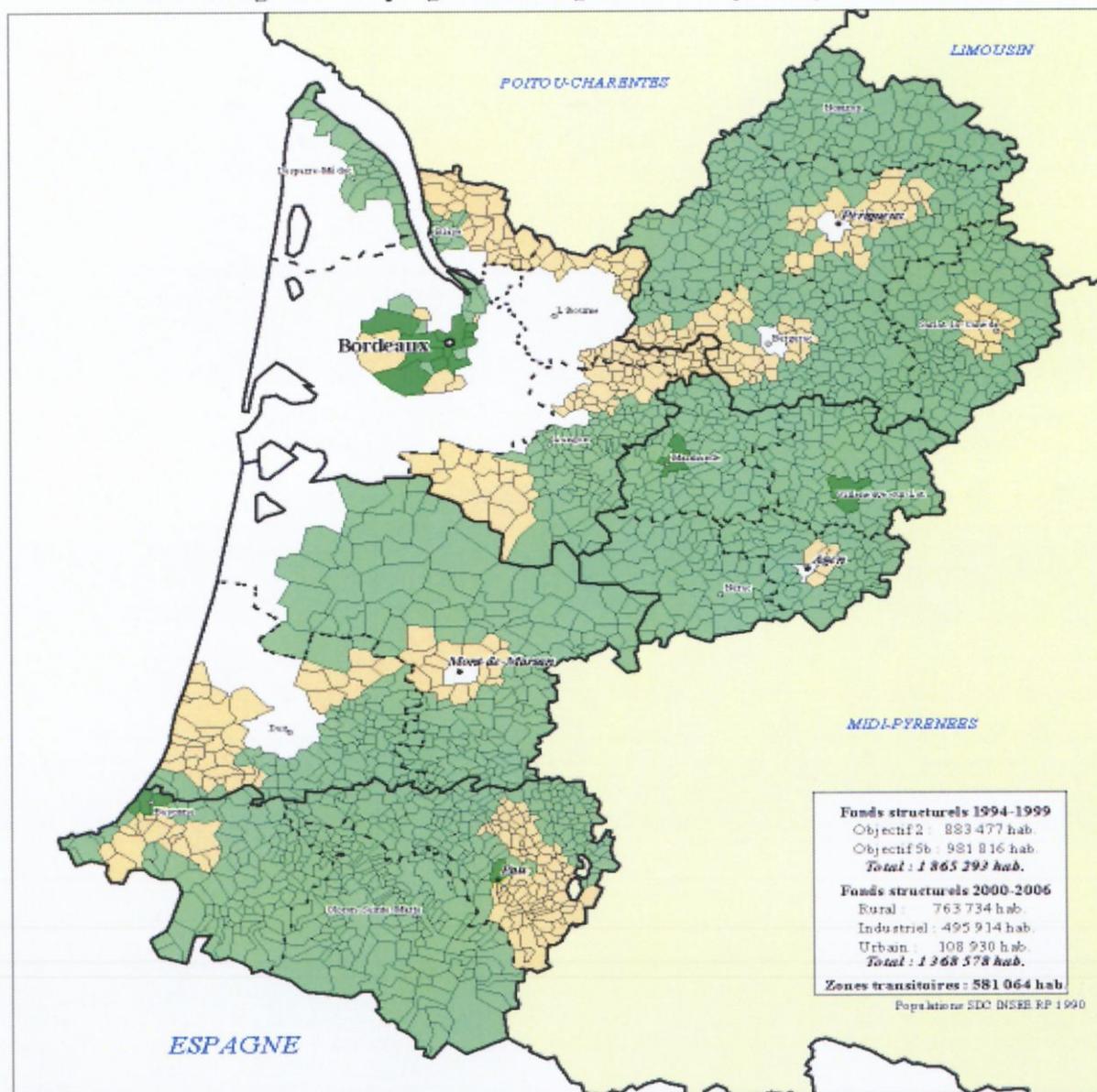
SOMMAIRE

Région Aquitaine	p. 3
Région Centre	p. 5
Région Languedoc-Roussillon	p. 7
Région Midi-Pyrénées	p. 9
Région Pays de Loire	p. 11
Région Poitou-charentes	p. 13
Région Provence Alpes Côtes d'Azur	p. 15
Région Rhône Alpes	p. 17

Région Aquitaine

La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance les mesures de développement rural du programme de la région Aquitaine, à hauteur de 82,264 millions d'euros.

Région Aquitaine Territoires éligibles aux programmes régionaux européens période 2000-2006



Fonds structurels 1994-1999
 Objectif 2 : 883 477 hab.
 Objectif 5b : 981 816 hab.
Total : 1 865 293 hab.

Fonds structurels 2000-2006
 Rural : 763 734 hab.
 Industriel : 495 914 hab.
 Urbain : 108 930 hab.
Total : 1 368 578 hab.

Zones transitoires : 581 064 hab.
 Population SDC INSEE RP 1990

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Objectif 2 | Soutien transitoire | ○ Chef-lieu de région | — Limite de région |
| ■ Communes entières | ■ Communes ex Objectif 2 ou 5b | ● Chef-lieu de département | — Limite de département |
| ■ Communes partielles | | ○ Chef-lieu d'arrondissement | - - Limite d'arrondissement |

Conception de la carte : SEG ESA

DATAR
18/01/2000

1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 4 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Favoriser la création d'emplois par le soutien à la création et au développement des entreprises

Priorité 2 : Renforcer la compétitivité de l'espace régional

Priorité 3 : Dynamiser les territoires et améliorer le cadre de vie

La principale cible de cette priorité est la réduction des disparités existant au sein même des territoires. Des actions seront exercées pour favoriser le maintien de la population, l'éclosion d'activités de services et le développement de l'emploi dans les poches de fragilité des zones urbaines et rurales. Une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales sera également encouragée.

Priorité 4 : Valoriser les ressources rurales (FEOGA Garantie)

Il s'agit essentiellement de maintenir la population et l'emploi en milieu rural par l'accompagnement des mutations agricoles dans les zones rurales fragiles, de conforter la compétitivité du secteur et enfin, de valoriser les productions agricoles et le patrimoine rural.

2. Description des zones éligibles

L'Aquitaine est l'une des grandes régions de France par sa superficie (41 308 km²) et sa population (2 908 000 habitants). Son PIB par habitant (18 263 euros), se situe au niveau de la moyenne française.

Si la moitié du territoire de l'Aquitaine relève de l'Objectif 2, c'est la conséquence des disparités de revenu et de développement entre les différentes entités qui la composent.

Deux lignes de fracture divisent cette région :

- la première sépare les trois grands pôles industriels regroupés à l'Ouest, autour des ensembles urbains de Bordeaux, Bayonne, Anglet, Biarritz et Pau, et les zones rurales situées à l'Est. Ces dernières, menacées par le déclin, se caractérisent par une population stable et vieillissante où dominent l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. A l'opposé, les trois pôles industriels peuvent s'appuyer sur une population jeune et un secteur tertiaire diversifié en développement rapide, avec le tourisme notamment, mais doivent faire face à un taux de chômage élevé et la nécessité d'adapter leur tissu industriel ;
- la seconde fracture se matérialise à travers la forêt des Landes – où se concentre une importante activité de sylviculture et d'industrie papetière – qui sépare l'Hinterland de Bordeaux, de ceux de Bayonne et Pau.

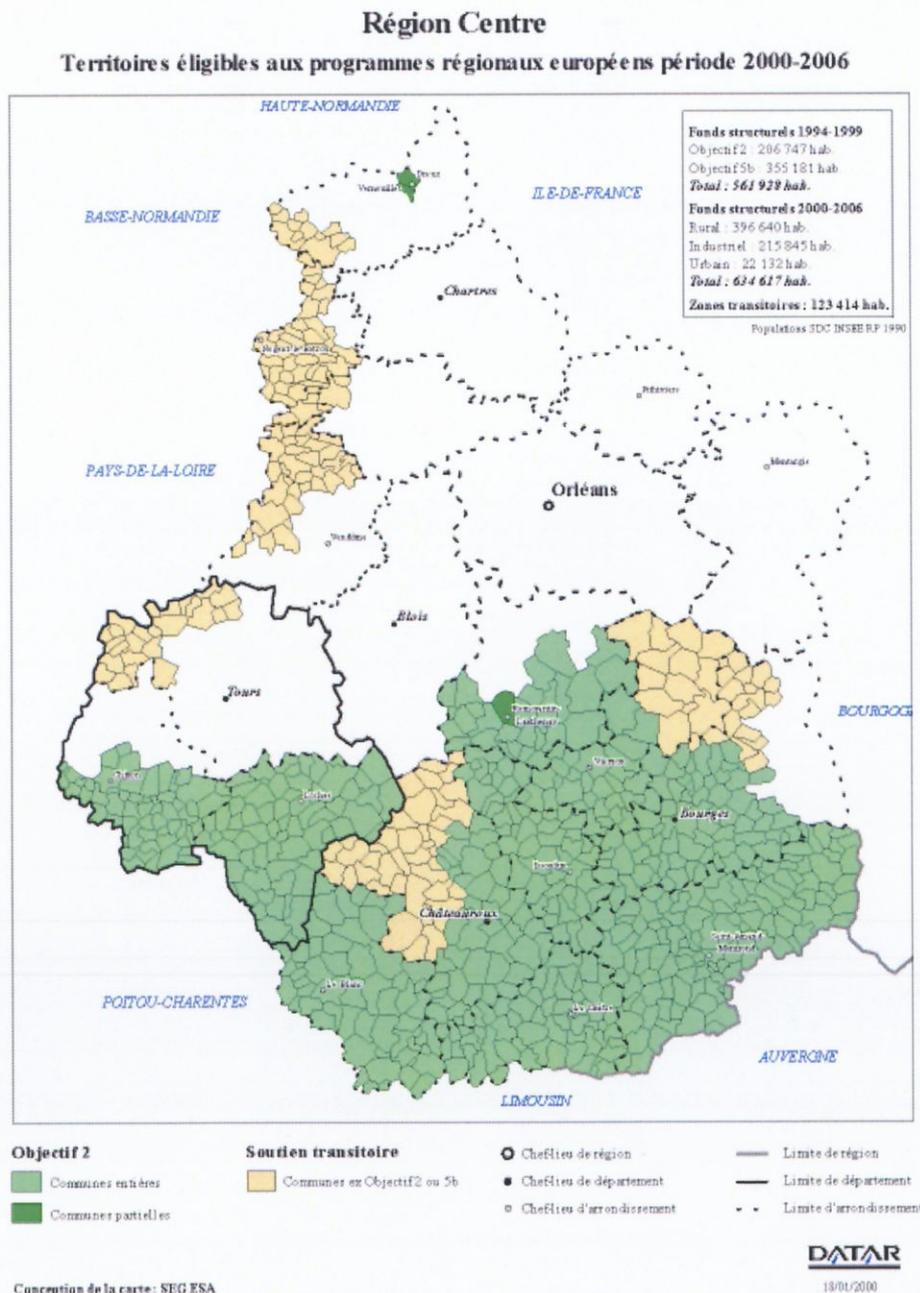
L'Aquitaine peut, malgré ses fractures et ses disparités, compter sur quelques atouts de taille : une recherche d'une remarquable tenue, des productions agricoles de qualité, une grande richesse patrimoniale et enfin, un environnement naturel largement préservé.

Préfecture de la Région d'Aquitaine Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Esplanade Charles-De-Gaulle F-33077 Bordeaux cedex Tel. : +33.5.56906060 Fax : +33.5.56240803 Web : Préfecture de région - Aquitaine	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 51, rue Kiéser 33000 BORDEAUX Tél. : 05.56.00.42.00. Fax : 05.56.00.42.20.	Chambre Régionale d'Agriculture 14, quai Chartrons 33000 BORDEAUX Tél. : 05.56.01.33.33.
---	---	--

Région Centre

L'agriculture de la région Centre présente une diversité de production qui demeure toutefois peu valorisée sur les exploitations et dans les industries agro-alimentaires. La région Centre reste, avant tout, un fournisseur de matières premières.

La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance les mesures de développement rural du programme à hauteur de 27,727 millions d'euros.



1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 4 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Accompagner de la reconversion des activités économiques et amélioration de la compétitivité

Priorité 2 : Renforcement de l'attractivité des territoires

Priorité 3 : Favoriser les conditions d'un développement solidaire et de qualité

Priorité 4 : Favoriser le développement rural

L'augmentation de la valeur ajoutée du secteur agricole, en favorisant notamment l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits, est l'un des enjeux phares de cette priorité. L'attractivité des zones rurales sera renforcée via des actions comme la conservation et la protection du patrimoine rural, la modernisation des infrastructures d'exploitation ou la diversification vers le tourisme. Les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement seront encouragées.

2. Description des zones éligibles

Alors que la partie septentrionale de la région du Centre, avec des agglomérations dynamiques comme Orléans, Chartres ou Tours, bénéficie de la proximité de Paris, ses franges méridionales sont menacées par un risque de décrochage, tant dans les villes, comme Bourges et Châteauroux, que dans les zones rurales depuis longtemps en récession. C'est sur ces zones, soit environ la moitié du territoire du Centre, que porteront les actions de l'Objectif 2 et du soutien transitoire pour la période 2000-2006. Elles abritent quelque 750 000 habitants, soit près de 30 % de la population de la région. L'emploi et la population active y sont en baisse et l'activité industrielle subit les conséquences de la restructuration des secteurs de l'armement et de l'automobile ainsi que le déclin prononcé du secteur de l'habillement et de la confection.

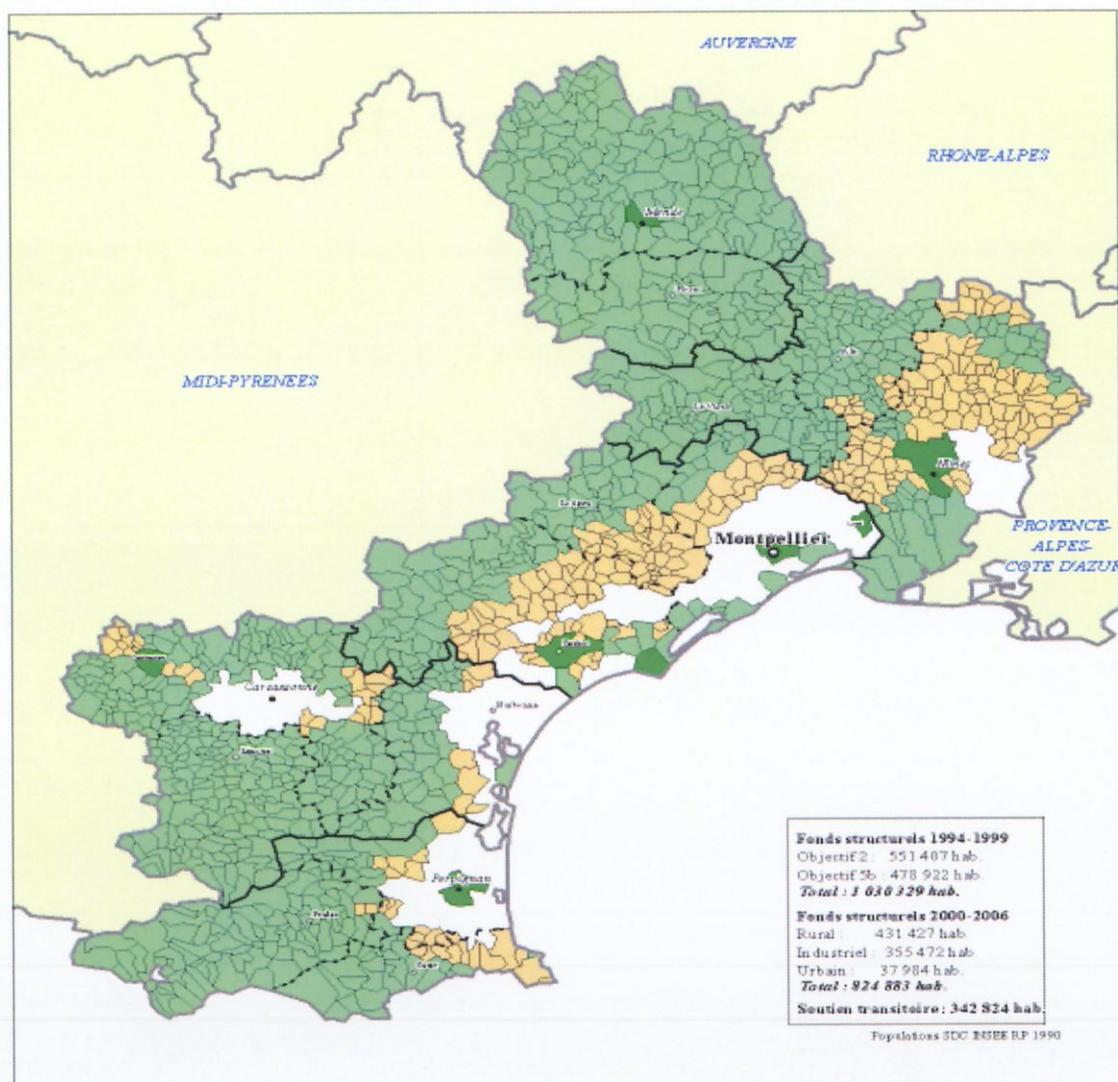
Le caractère pluriel de la région Centre se manifeste également dans la configuration de son agriculture : grandes cultures céréalières en Beauce et en Champagne berrichonne, exploitations de polyculture-élevage en périphérie, exploitations laitières adossées au Massif Central, et autres productions spécialisées (viticulture, arboriculture, etc.). Au niveau touristique, la vallée de la Loire a consolidé sa position, alors que le patrimoine plus disséminé des zones méridionales n'est pas suffisamment mis en valeur.

<p>Préfecture de la Région Centre Secrétariat Général pour les Affaires Régionales 18000 BOURGES Tel. : 02.48.67.18.18. Fax : 02.48.70.41.41. Web : www.cher.pref.gouv.fr</p>	<p>Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 131, rue Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tél. : 02.38.77.40.00.</p>	<p>Chambre Régionale d'Agriculture 13, av. Droits de l'Homme 45000 ORLEANS Tél. : 02.38.71.91.00. Fax : 02.38.71.91.12.</p>
--	--	--

Région Languedoc-Roussillon

Le programme concerne 1 235 000 habitants. La participation des Fonds structurels s'élève à 270,3 millions d'euros, sur un budget global de 910,5 millions d'euros. La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), finance également les mesures de développement rural du programme, à hauteur de 45,731 millions d'euros.

Région Languedoc-Roussillon Territoires éligibles aux programmes régionaux européens période 2000-2006



Objectif 2

- Communes entières
- Communes partielles

Soutien transitoire

- Communes ex Objectif 2 ou 5b

- Chef-lieu de région
- Chef-lieu de département
- Chef-lieu d'arrondissement

— Limite de région

— Limite de département

- - Limite d'arrondissement

Conception de la carte : SEGESA

DATAR

18/01/2000

1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 4 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Agir sur la création d'activités et d'emplois

Priorité 2 : Renforcer la cohésion économique et sociale en favorisant l'équilibre des territoires

Priorité 3 : Veiller à l'équilibre des territoires en s'attachant aux problématiques spécifiques aux territoires contrastés

Priorité 4 : Développement rural

Cet axe rassemble des mesures visant à améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Il encourage la production de qualité, la diversification des activités agricoles, la mise en valeur du patrimoine rural et la gestion des espaces naturels.

2. Description des zones éligibles

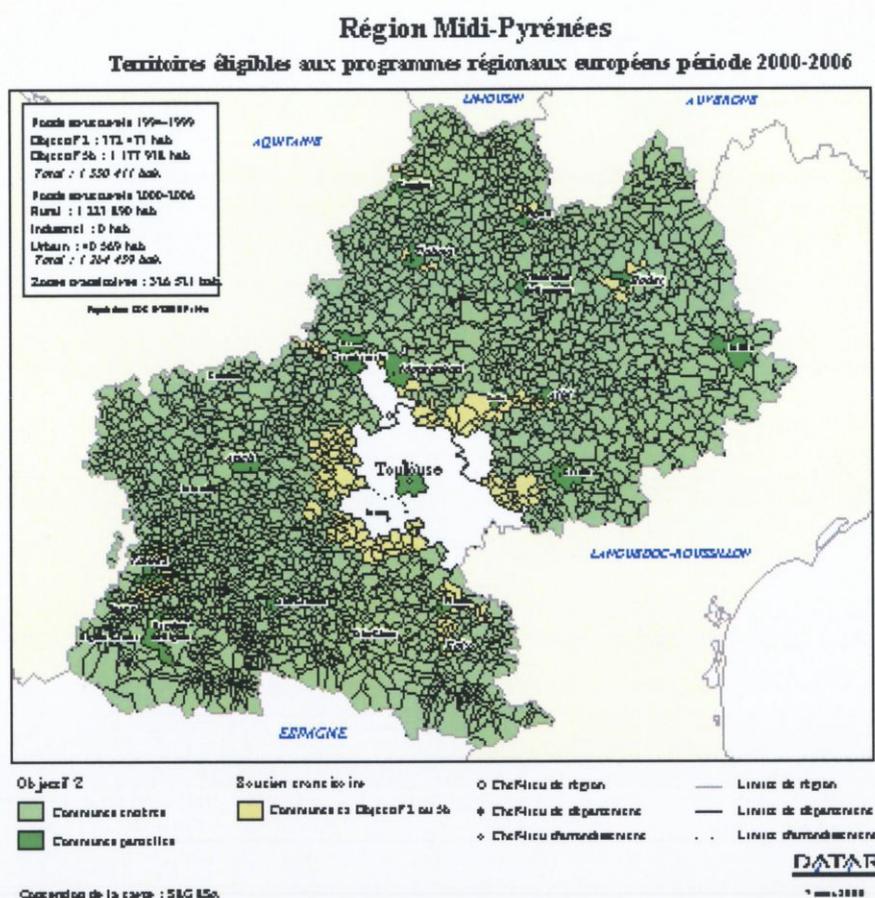
Les zones éligibles à l'Objectif 2 du Languedoc-Roussillon, se caractérisent par une croissance démographique notable et une forte représentation de la population jeune. Le potentiel économique régional se manifeste essentiellement par la forte présence des technologies de pointe et une fréquentation touristique croissante. En outre, la production agricole de qualité et la richesse de l'espace rural sont encore des sources supplémentaires de revenus. Malgré un taux de création d'entreprises élevé, le taux de survie de ces dernières est faible.

Par ailleurs, les entreprises de très petite taille et peu exportatrices sont prédominantes dans la région. Le secteur touristique est, lui, fortement marqué par la saisonnalité et les infrastructures d'accueil souffrent d'un renouvellement limité. Enfin, les zones rurales manquent d'infrastructures de communication et éprouvent de grandes difficultés à maintenir un niveau de services suffisant, compte tenu de la faible densité de population.

Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Place des Martyrs de la Résistance F-34062 MONTPELLIER CEDEX 2 Tel. : +33.4.67616161 Fax : +33.4.67022538 Web : Préfecture de la région Languedoc-Roussillon	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Rue Alco 34080 MONTPELLIER Tél. : 04.67.10.18.18. Fax : 04.67.10.01.02.	Chambre Régionale d'Agriculture Domaine Saporta 34970 LATTES Tél. : 04.67.20.88.63.
--	--	---

Région Midi-Pyrénées

Le programme concerne 1 256 155 habitants, soit 52 % de la population. La participation des Fonds structurels s'élève à 404,8 millions d'euros sur un budget global de 1 449,6 millions d'euros. La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance également les mesures de développement rural du programme à hauteur de 91,572 millions d'euros.



1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 4 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Structurer l'espace régional pour la création d'activités

Priorité 2 : Promouvoir les territoires de projets

Priorité 3 : Innover et développer les entreprises en valorisant les ressources dans un environnement de qualité

Cet axe vise à faciliter les mutations économiques et prévoit des mesures : de soutien au développement de la recherche et aux transferts de technologie ; de valorisation des compétences, de création, de diversification et de transmission d'entreprises ; de modernisation des entreprises (PME, commerce, artisanat, tourisme) ; de valorisation de patrimoine naturel et de protection de l'environnement.

Priorité 4 : Accompagner le développement rural

Cet axe comprend les mesures prévues par le volet régional du programme de développement rural et vise à maintenir l'activité et l'emploi en zones rurales, à améliorer la gestion de l'espace et des ressources en eau, à favoriser la production de qualité et la diversification et à encourager des pratiques respectueuses de l'environnement.

Priorité 5 : Mettre en oeuvre des actions d'accompagnement pour le développement des massifs

2. Description des zones éligibles

La région Midi-Pyrénées s'organise autour de deux massifs montagneux : au nord, le Massif Central et au sud, le Massif des Pyrénées et est couverte à 94 % de zones naturelles et agricoles. Globalement, la région connaît une croissance de l'emploi supérieure à celle observée dans l'ensemble du pays. Le taux de chômage moyen s'élève à 11,5 %, mais la région est confrontée à de fortes disparités intérieures.

L'industrie regroupe 16 % de l'emploi total régional et est dominée par les secteurs de la construction aéronautique et spatiale, de l'électricité et de l'électronique, du textile, et du cuir. L'industrie agro-alimentaire est caractérisée par une forte composante artisanale/familiale et est dominée par la production de lait et de viande. L'activité agricole, compte tenu des handicaps naturels de la région, repose sur des structures d'exploitation réduites et manque de compétitivité. Le nombre des actifs agricoles représente 8 % des emplois au niveau de la région. Enfin, le tourisme peut compter sur un potentiel en croissance, grâce au succès du tourisme vert, notamment.

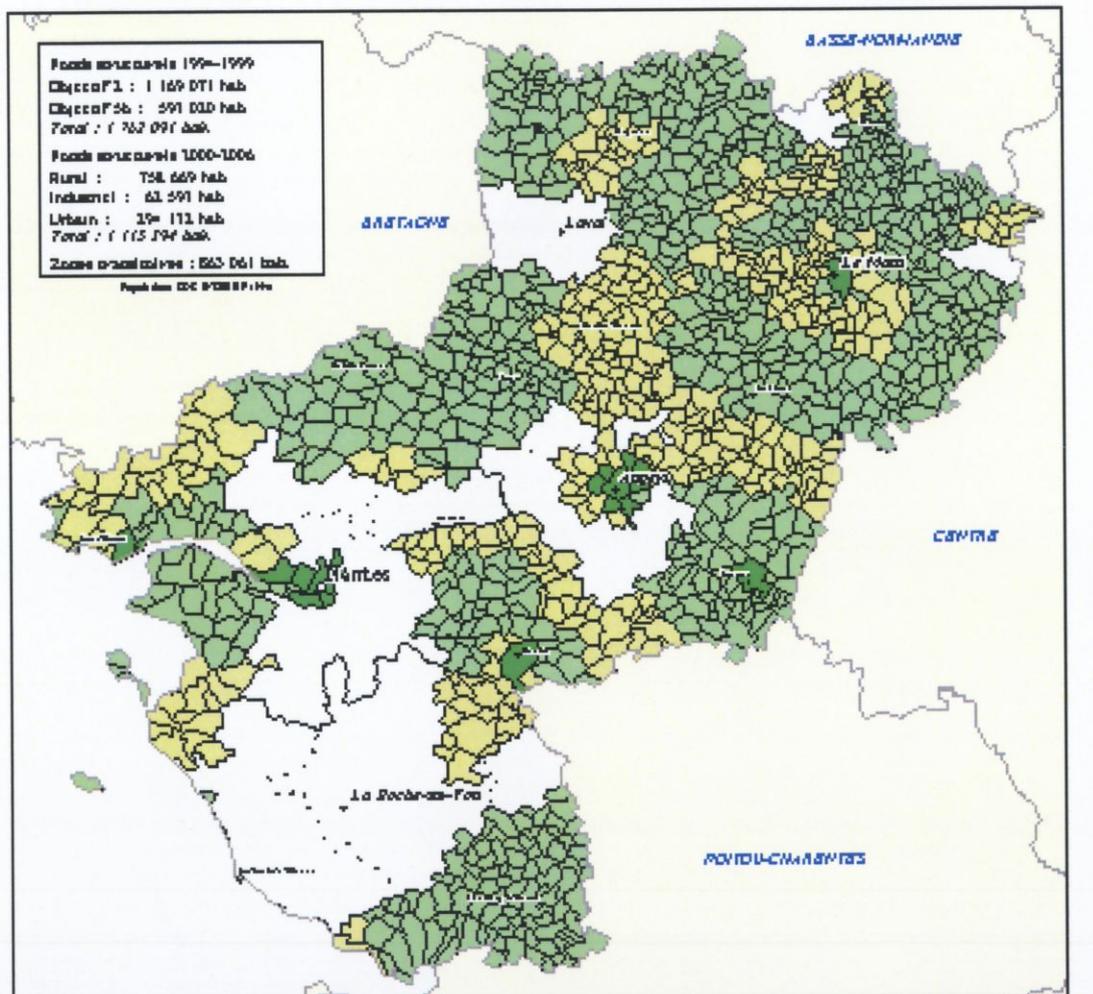
Préfecture de la Région Midi-Pyrénées Secrétariat Général pour les Affaires Régionales 1 place Saint-Etienne F-31038 Toulouse cedex 9 Tel. : +33.5.34453445 Fax : +33.5.34453305 Web : Préfecture de la Région Midi-Pyrénées Midi-Pyrénées - Docup Obj. 2	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Boulevard Armand Duportal 31000 TOULOUSE Tél. : 05.61.10.61.10. Fax : 05.61.10.61.00.	Chambre Régionale d'Agriculture Chemin Borde-Rouge 31320 CASTANET TOLOSAN Tél. : 05.61.75.26.00. Fax : 05.61.73.16.66.
--	--	---

Région Pays de Loire

Le programme concerne 61,4 % de la population régionale, soit près de deux millions d'habitants. La participation des Fonds structurels s'élève à 401,3 millions d'euros sur un budget global de 1 726,3 millions d'euros. La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance également les mesures de développement rural du programme à hauteur de 39,438 millions d'euros.

Région Pays-de-la-Loire

Territoires éligibles aux programmes régionaux européens période 2000-2006



Fonds structurels 1994-1999
 Objectif 1 : 1 169 071 hab
 Objectif 5b : 591 030 hab
 Total : 1 760 101 hab.

Fonds structurels 2000-2006
 Rural : 758 669 hab
 Industriel : 63 591 hab
 Urbain : 29 173 hab
 Total : 1 113 194 hab.

Zones prioritaires : 663 061 hab.
 Popul. dans l'OC PDRER : 1/4

- | | | | |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Objectif 2 | Soutien croisé (a) | ○ Chef-lieu de région | — Limite de région |
| ■ Communes cœurs | ■ Communes de l'Objectif 1 ou 5b | ◆ Chef-lieu de département | — Limite de département |
| ■ Communes périphériques | | ◇ Chef-lieu d'arrondissement | ... Limite d'arrondissement |

Conception de la carte : S&G I&S



1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 4 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Inscrire une agriculture multifonctionnelle et de qualité dans le développement durable

Pour maintenir une agriculture vivante, cet axe prioritaire vise à faciliter la reprise des exploitations agricoles, à promouvoir l'emploi salarié, à encourager la production de qualité et à protéger l'environnement. Il comprend également des mesures favorisant la gestion durable des ressources en eau et la limitation des risques d'inondation.

Priorité 2 : Améliorer l'attractivité des territoires par la valorisation de l'environnement, la requalification des zones urbaines et rurales et la diffusion de la culture

Cet axe se concentre sur la réhabilitation des quartiers urbains sensibles (équipements publics, espaces verts, zones d'activités), le renforcement de l'attractivité des pôles de développement, la valorisation de l'environnement, la protection des eaux et la gestion des déchets.

Priorité 3 : Améliorer les infrastructures pour favoriser la création d'emplois

Priorité 4 : Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services

Priorité 5 : Faciliter l'égalité des chances par la formation et l'insertion professionnelle

2. Description des zones éligibles

Le Pays de la Loire est caractérisé par des zones rurales étendues et un pôle économique dominant constitué par l'ensemble industriel et urbain de Nantes Saint-Nazaire. La région connaît une progression de sa population et un taux de chômage de 10,7 %, proche de la moyenne nationale. L'économie régionale est marquée par un développement industriel vigoureux, reposant sur les chantiers navals, le textile, la chaussure, l'électronique, l'informatique et le matériel électrique. L'agriculture et l'agroalimentaire restent deux secteurs de poids et occupent plus de 10 % des actifs de la région.

Le tourisme représente également une source de revenu importante. Néanmoins, le Pays de la Loire souffre de sa situation périphérique et d'un manque d'investissement en recherche et développement.

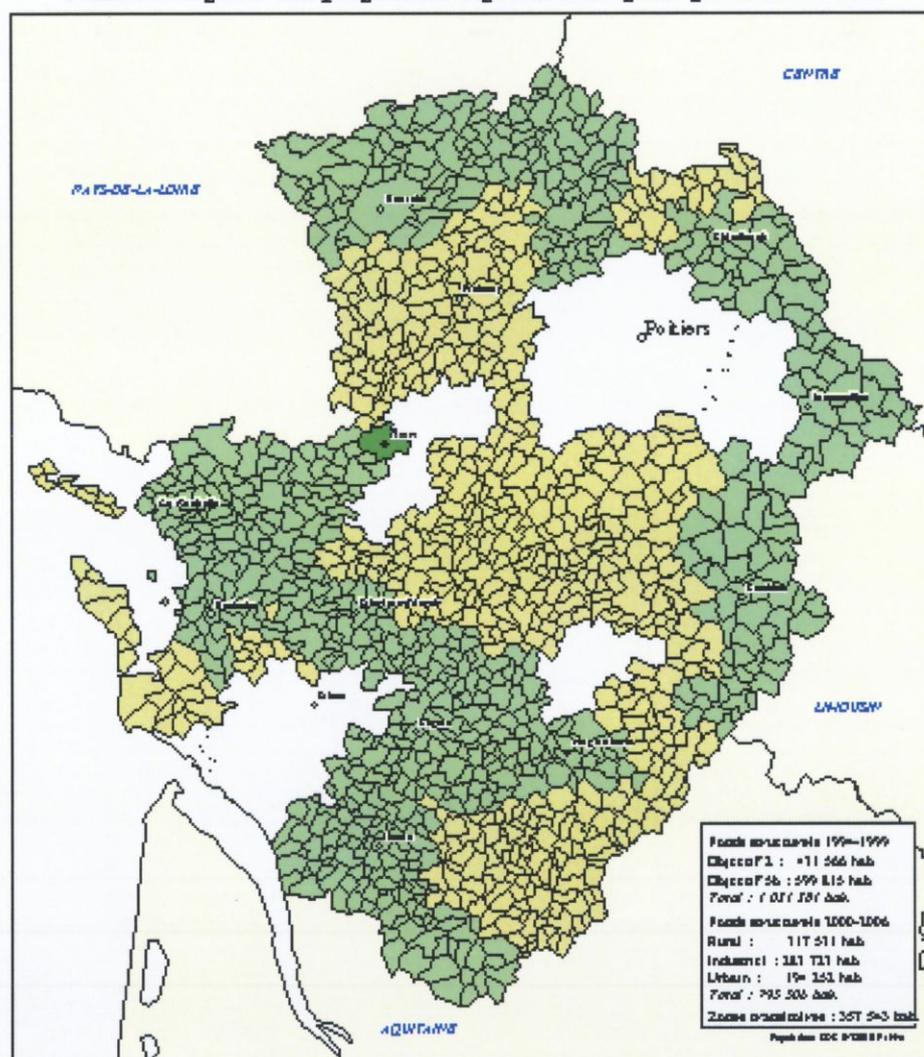
Préfecture de la Région des Pays de la Loire Secrétariat Général pour les Affaires Régionales 6, quai Ceineray - BP 33515 F-44035 Nantes cedex 02 Tel. : +33.2.40086464 Fax : +33.2.40476666 Web : Préfecture de la Région Pays de la Loire	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 12, rue Menou 44000 NANTES Tél. : 02.40.12.36.00. Fax : 02.40.12.36.01.	Chambre Régionale d'Agriculture 13, rue Angers 44110 CHATEAUBRIANT Tél. : 02.40.55.68.08. Fax : 02.40.55.68.20.
---	--	--

Région Poitou-Charentes

Le programme concerne près de 50 % de la population de la région, soit 819 000 habitants. La participation des Fonds structurels s'élève à 265,6 millions d'euros sur un budget global de 915 millions d'euros. La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance également les mesures de développement rural du programme à hauteur de 45,999 millions d'euros.

Région Poitou-Charentes

Territoires éligibles aux programmes régionaux européens période 2000-2006



- | | | | |
|------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Objectif 2 | Soutien transfrontalier | ○ Chef-lieu de région | — Lignes de région |
| ■ Communes créoles | ■ Communes de l'Objectif 1 ou 5b | ● Chef-lieu de département | — Lignes de département |
| ■ Communes parisiennes | | ◇ Chef-lieu d'interdépartement | ... Lignes d'interdépartement |

Conception de la carte : SIG 150.

DATAR
 1 mai 2000

1. Priorités d'action

Priorité 1 : Accompagner le développement des entreprises

Priorité 2 : Soutenir et valoriser les secteurs stratégiques

Priorité 3 : Renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires

Priorité 4 : Développement rural

Cet axe se concentre sur les investissements dans les exploitations, l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, l'amélioration et le remembrement des terres, les services de remplacement et d'aide à la gestion agricole, les produits de qualité, les services essentiels, la rénovation et le développement des villages, la protection et la conservation du patrimoine, la diversification des activités agricoles ou de l'agriculture, l'amélioration des infrastructures, les activités touristiques et artisanales et la protection de l'environnement.

2. Description des zones éligibles

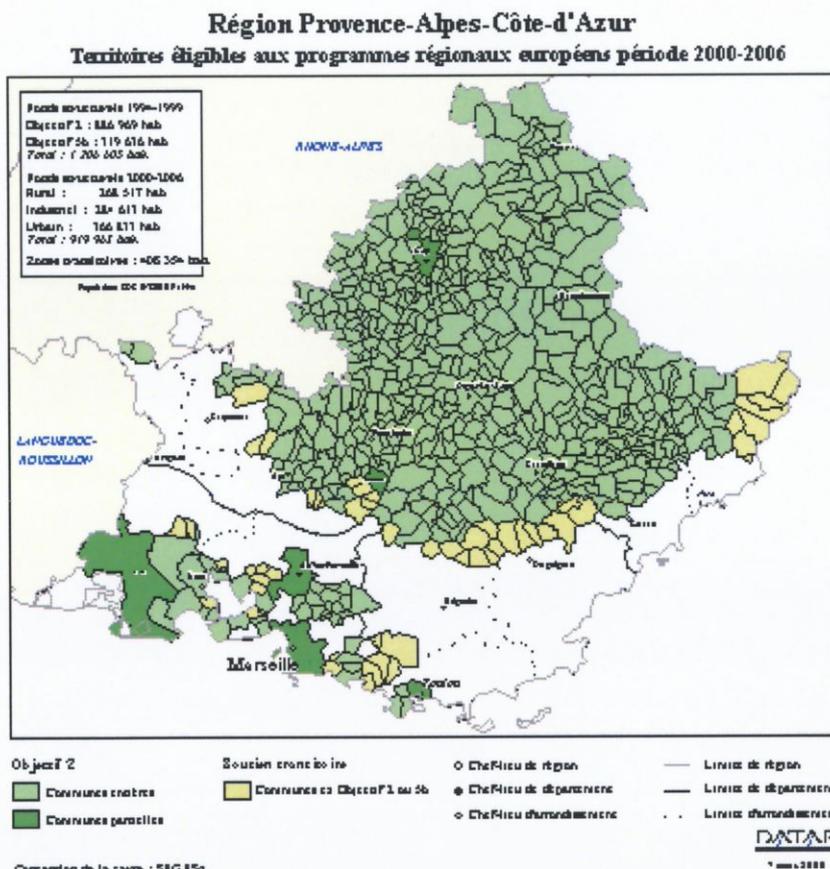
Le Poitou-Charentes est caractérisé par l'absence de métropole régionale, ainsi que par la polarisation des activités et de la population sur les zones urbaines. Par conséquent, les espaces ruraux ont tendance à se dépeupler et à se fragiliser. La région affiche un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et se distingue par l'importance des actifs agricoles et la sous représentation des cadres et des professions intellectuelles. Les services à haute valeur ajoutée occupent une place réduite, tandis que les PME, nombreuses dans la région, pâtissent d'un faible taux d'encadrement. Néanmoins, le tourisme, bien que localisé, connaît un essor certain tout comme le port de la Rochelle.

La région bénéficie encore d'un environnement préservé, bien que les zones humides soient menacées par l'évolution des pratiques agricoles. Enfin, la région a été durement touchée par la tempête de décembre 1999 et doit assumer de nombreux travaux de reconstruction.

Préfecture de la Région de Poitou-Charentes Secrétariat Général pour les Affaires Régionales 7 place Aristide Briand F-86021 Poitiers cedex Tel. : +33.5.49888129 Fax : +33.5.49888149 Web : Préfecture de région - Poitou-Charentes - Vienne Poitou-Charentes - Docup Obj. 2	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 20, rue Providence 86000 POITIERS Tél. : 05.49.03.11.00. Fax : 05.49.03.11.12.	Chambre Régionale d'Agriculture 2 133, rte Chauvigny 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR Tél. : 05.49.44.74.74. Fax : 05.49.46.79.05.
---	---	---

Région Provence Alpes Côte d'Azur

La participation des Fonds structurels s'élève à 307,4 millions d'euros sur un budget global de 1 240,4 millions d'euros. La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance également les mesures de développement rural du programme à hauteur de 32,490 millions d'euros.



1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 5 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Soutenir les projets structurants pour renforcer le rayonnement de la zone

Priorité 2 : Favoriser le développement des entreprises au service de l'emploi

Priorité 3 : Garantir la cohésion sociale et territoriale

Priorité 4 : Promouvoir un développement respectueux de l'environnement

Les mesures prévues pour cette priorité toucheront les domaines suivants : le traitement et la réduction des déchets, l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation des milieux naturels. Elles seront appuyées par des campagnes d'information et de sensibilisation.

Priorité 5 : Accompagner le développement rural régional

Cette priorité a pour objet la modernisation des exploitations et des produits, la diversification des activités, la valorisation du patrimoine rural, ainsi que le développement des services aux populations. L'accent sera notamment mis sur les investissements dans l'industrie agro-alimentaire et la qualité des produits agricoles.

2. Description des zones éligibles

La population concernée par ce programme s'élève à 1 327 000 habitants (dont à peu près 410 000 habitants dans les zones transitoires) ; elle a augmenté de 5 % dans les années 90 et, malgré les difficultés économiques, le solde migratoire continue à être positif. Plus de 40 % du territoire sont constitués de montagnes. La zone littorale, autour de Marseille et de Toulon, est fortement urbanisée et compte 73 % de la population éligible.

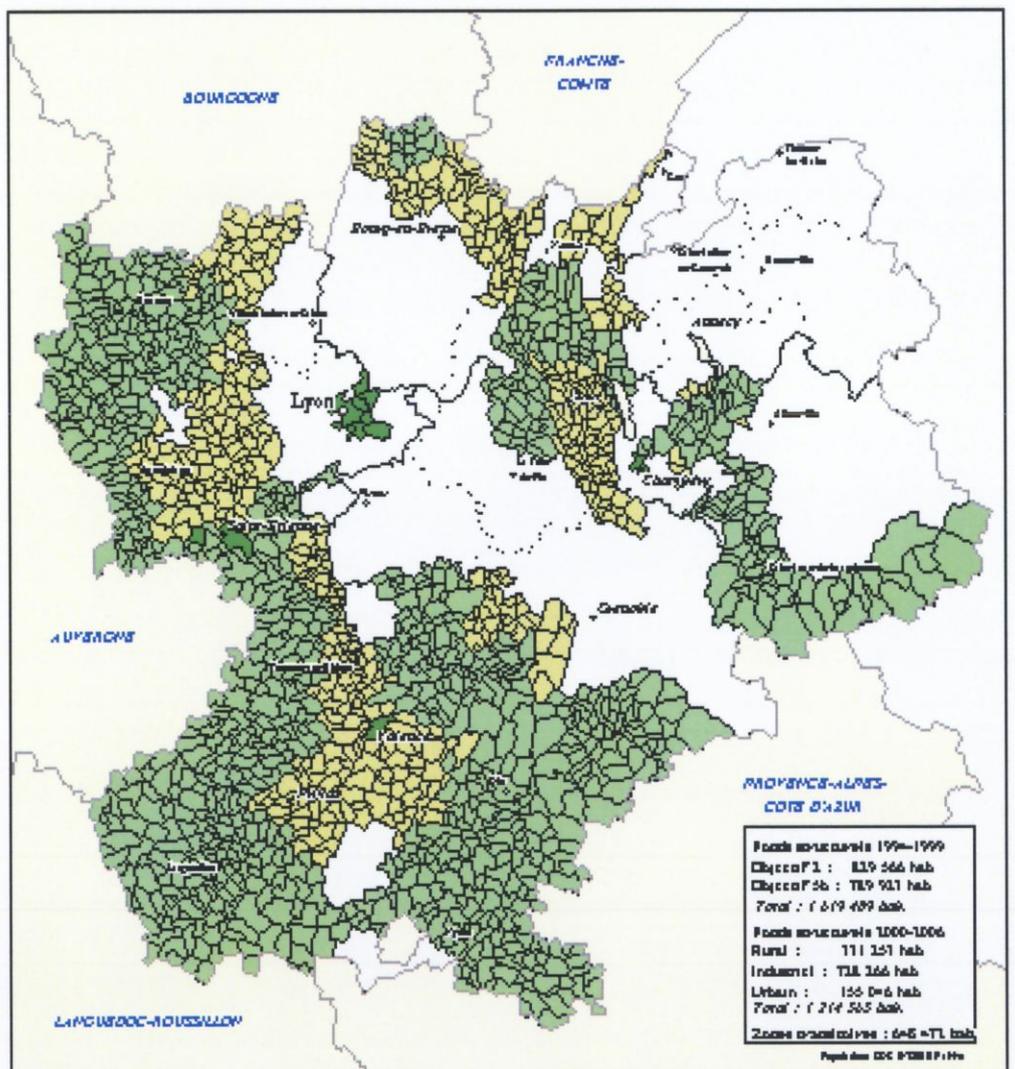
Le port de Marseille est le premier du pays et de la Méditerranée et le troisième de l'Union Européenne. Autour de l'Étang de Berre, l'activité est essentiellement industrielle (pétrochimie, sidérurgie et aéronautique), alors que les Alpes-de-Haute-Provence et le Haut Var sont surtout caractérisés par leur environnement naturel de qualité. La zone comporte deux parcs nationaux, quatre parcs naturels régionaux, deux conservatoires botaniques et plusieurs réserves naturelles. Le secteur du tourisme occupe une place importante dans l'économie régionale, mais n'a pu être organisé de manière équilibrée, l'essentiel des touristes se concentrant sur la côte. Le secteur tertiaire, dans son ensemble, représente 80 % des postes de travail, mais les créations d'emplois dans ce secteur ne compensent pas les pertes dans les secteurs primaire et secondaire. Avec un taux de chômage de 16 % (18 % dans les Bouches-du-Rhône et 22,3 % à Marseille), la zone est une des plus affectées de France.

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur Secrétariat Général pour les Affaires Régionales 2 boulevard Paul-Peytral F-13282 Marseille cedex 20 Tel. : +33.4.91156000 Fax : +33.4.91156190 Web : Préfecture de la région PACA Provence-Alpes-Côte d'Azur - Docup Obj. 2	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 20, allée Château 130008 MARSEILLE Tél. : 04.91.16.79.69. Fax : 04.91.76.18.31.	Chambre Régionale d'Agriculture 22, avenue Henri Pontier 13100 AIX-EN-PROVENCE Tél. : 04.42.23.06.11. Fax : 04.42.63.16.98.
--	--	--

Région Rhône Alpes

Le programme concerne près de 1,7 million d'habitants, soit 33 % de la population. La participation des Fonds structurels s'élève à 409,1 millions d'euros sur un budget global de 1 400,4 millions d'euros. La section Garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) finance également les mesures de développement rural du programme à hauteur de 56,449 millions d'euros.

Région Rhône-Alpes
Territoires éligibles aux programmes régionaux européens période 2000-2006



Fonds structurels 1994-1999	
Objetif 1 :	839 566 hab
Objetif 2b :	789 921 hab
Total :	1 629 487 hab
Fonds structurels 2000-2006	
Rural :	111 251 hab
Industriel :	138 366 hab
Urban :	156 046 hab
Total :	405 663 hab
Zones prioritaires : 645 471 hab	
<small>Popul. des IZC 2000 : 1 176 000 hab</small>	

- | | | | |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Objetif 2 | Soutien transitoire | ○ Chef-lieu de région | — Limite de région |
| ■ Communes rurales | ■ Communes de l'Objetif 1 ou 2b | ◆ Chef-lieu de département | — Limite de département |
| ■ Communes périphériques | | ○ Chef-lieu d'intercommunalité | ... Limite d'intercommunalité |

Conception de la carte : S&G GIS.

DATAR
1 rue de la République
91000 Evry-Courcouronnes

1. Priorités d'action

Le programme s'articule autour de 4 axes prioritaires et des mesures d'assistance technique.

Priorité 1 : Accompagner le développement local et l'innovation

Priorité 2 : Améliorer l'attractivité du territoire

Priorité 3 : Renforcer le dynamisme des acteurs économiques pour consolider le tissu économique

Priorité 4 : Renforcer le développement rural

Cet axe reprend les différentes mesures du volet régional du programme de développement rural, en faveur des acteurs du monde rural. Il soutient la restauration et la valorisation de l'espace rural et agricole, les projets d'aménagement des villages, la valorisation du patrimoine rural, la dynamisation de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire.

2. Description des zones éligibles

La région Rhône-Alpes, située au sud-est de la France, fait frontière avec la Suisse et l'Italie. Le territoire est partagé entre les vallées du Rhône et de la Saône, d'une part, les Alpes du Nord, le Jura et le Massif Central, d'autre part. En termes économique et démographique (5,6 millions d'habitants), la région se hisse à la deuxième place nationale, derrière la région parisienne. La région bénéficie du rayonnement de l'agglomération lyonnaise, qui affiche les atouts d'une métropole internationale, et d'autres pôles de développement, tels que Saint-Étienne et Grenoble. La région possède, en outre, une population plus jeune que la moyenne nationale.

L'économie de la région Rhône-Alpes repose sur un tissu industriel dense et diversifié et sur de nombreuses PME. Le bassin industriel de la Loire est, quant à lui, confronté à d'importantes reconversions. Les activités tertiaires représentent plus de deux emplois sur trois et sont surtout localisées dans les départements du Rhône et de la Saône.

Préfecture de la Région Rhône-Alpes Secrétariat Général pour les Affaires Régionales 31 rue Mazonod F-69426 Lyon cedex 03 Tel. : +33.4.72616060 Fax : +33.4.78604137 Web : Préfecture de région - Rhône-Alpes - Rhône	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt 165, rue Garibaldi 69003 LYON Tél. : 04.78.63.13.13.	Chambre Régionale d'Agriculture 5, rue Hermann Frenkel 69007 LYON Tél. / Fax : 04.78.61.76.76.
---	--	--